



Procès-verbal de l'assemblée communale ordinaire du mardi 6 juillet 2021 à 20 h 00 à la halle polyvalente de Courtemaîche

M. Henri Erard, président, ouvre cette assemblée et salue les personnes présentes. Cette dernière a été convoquée par le Journal Officiel n°43 du 10 juin 2021 de la République et Canton du Jura, ainsi que par tout-ménage.

Excusés : MM. Yves Lièvre, Dominique Voirol

Selon le service des communes et après renseignement, la feuille de présence n'est plus obligatoire. En effet, cette info avait été notifiée dans le JO et dans le tout-ménage, mais entretemps cela a changé.

Deux scrutateurs sont nommés par l'assemblée : Mme Sylvianne Etienne M. Christophe Berthold

21 personnes sont présentes, habilitées à voter.

Ordre du jour :

1. Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 mai 2021
2. Discuter et voter les comptes 2020 et approuver les dépassements budgétaires.
3. Discuter et voter le décompte du crédit de Fr. 75'142.- destiné à financer les travaux d'amélioration des cabanes forestières de Courtemaîche et Montignez
4. Discuter et voter le décompte du crédit de Fr. 136'366.- destiné à financer des travaux d'assainissement d'une partie des infrastructures existantes (éclairage public, conduites d'eau potable, canalisations d'eaux usées) dans les quartiers « La Basse-Fin » et « Dôs Innecé » à Courtemaîche
5. Discuter et voter le décompte du Pont de la Gare de Fr. 70'000.- destiné à financer les travaux de réfection du pont sur l'Allaine à Courtemaîche avec pose d'une étanchéité pour garantir sa durabilité.
6. Discuter et voter le décompte du crédit de Fr. 170'000.- destiné à financer l'étude de la gestion de l'Allaine et de ses affluents, respectivement d'un projet de protection contre les crues, d'un plan d'entretien et d'un plan d'alarme, en partenariat avec les communes de Boncourt et Courchavon
7. Discuter et voter l'abrogation du règlement sur la réhabilitation des maisons sous réserve des décisions encore en vigueur.
8. Divers

* * * * *

L'ordre du jour n'est pas lu. Il est accepté tacitement, sans avis contraire.

Point 1 Discuter et voter le procès-verbal de l'assemblée communale du 20 mai 2021

Aucune modification n'étant demandée, le procès-verbal est accepté tacitement, sans avis contraire.

* * * * *

Point 2 - 2. Discuter et voter les comptes 2020 et approuver les dépassements budgétaires.

Thierry Crétin prend la parole. Il explique les comptes et quelques résultats. On reste dans une dynamique de perte puisque nous avons une perte de Frs. 97'730. —hors services communaux. Ce qui nous permet d'être légèrement bénéficiaires ou proche de zéro, c'est le résultat sur les services communaux, notamment l'eau. A noter que sur l'eau nous devons également investir. Vous comprendrez que les mesures prises par le conseil communal de recherche et d'optimisation de solutions des dépenses et de nouvelles recettes sont essentielles pour la commune car nous ne sommes pas encore à l'équilibre budgétaire souhaité. Dans les résultats, sont comptés également les amortissements qui sont établis. La situation de trésorerie de la commune est très bonne en termes de liquidités, mais nous devons veiller à ce que nous ayons des résultats équilibrés pour ne pas péjorer notre capacité d'investir dans le futur. L'arrivée de MCH2 cette année a quelque peu bouleversé la présentation des comptes. Nous ne sommes pas encore complètement alignés entre le budget et les comptes. Il y a des petites différences par rapport à des imputations, mais nous serons en ordre l'année prochaine où nous pourrons réellement regarder par rapport au budget le résultat dans les comptes. Ce n'est pas une question de programme ou de capacité, mais simplement une question de logique comptable qui fait que nous n'avons pas forcément cette capacité de comparer à 100% le budget avec les comptes.

A fin octobre, nous présenterons le plan financier de la commune avec le concours de notre organe de révision Mazars SA tenant compte des investissements projetés dans les 5 prochaines années. C'est une obligation des communes et nous devons à fin octobre être à même de vous le présenter.

Les comptes sont globalement bons, mais restons vigilants par rapport aux dépenses. Des sources de revenus supplémentaires devront être trouvées pour pouvoir poursuivre certains investissements.

Michèle Cerf présente son exposé pour expliquer les comptes et nous les projette à l'écran. Les comptes peuvent être consultés sur le site sous les liens suivants :

http://www.basse-allaine.ch/finances/2020_2019_Comptes_Fonctionnement.pdf

http://www.basse-allaine.ch/finances/2020_2019_Comptes_Bilan.pdf

http://www.basse-allaine.ch/finances/2020_2019_Comptes_Investissements.pdf

Henri Erard demande si l'assemblée à des questions à ce sujet ? Néant.

Thierry Crétin présente le rapport de vérification des comptes établi par la fiduciaire Mazars SA. Aucune anomalie n'a été détectée. Les comptes sont conformes aux exigences demandées. La fiduciaire propose d'accepter ces comptes.

Le compte de résultat 2020 présente des charges pour Frs. 4'619'970.83 et des produits pour Frs. 4'614'381.06, soit une perte de Fr. 5'589.77.

Compte tenu du bénéfice des financements spéciaux de Frs. 92'140.23, le compte général boucle avec une perte de Frs. 97'730.--

L'assemblée passe au vote : comptes et dépassements budgétaires acceptés à majorité évidente.

* * * * *

Point 3 Discuter et voter le décompte du crédit de Fr. 75'142.- destiné à financer les travaux d'amélioration des cabanes forestières de Courtemaîche et Montignez

L'entrée en matière est acceptée. Claudia Villard prend la parole. La société Anim'Monti avait souhaité participer à la rénovation de la cabane de Montignez. De ce fait, ils ont installé le poêle et le conduit de fumée pour un montant de Frs. 4'000.--. Diverses rénovations dans ces cabanes, rajout de tables et de banc, places propres et aplanies autour des cabanes, nouveaux chenaux, etc. L'Office de l'environnement demandait qu'un réservoir étanche à chaque cabane afin de récupérer les urines des WC secs soit absolument installé (ceci à la suite d'une réglementation). Cette dépense n'était pas prévue à la base.

Henri Erard demande si l'assemblée a des questions à ce sujet ? Ce n'est pas le cas.

L'assemblée passe au vote : décompte accepté à majorité évidente.

* * * * *

Point 4 Discuter et voter le décompte du crédit de Fr. 136'366.- destiné à financer des travaux d'assainissement d'une partie des infrastructures existantes (éclairage public, conduites d'eau potable, canalisations d'eaux usées) dans les quartiers « La Basse-Fin » et « Dôls Inneché » à Courtemaîche

L'entrée en matière est acceptée. Dany Contreras, Daniel Fleury prennent successivement la parole. Passage au LED pour le nouvel éclairage public de ces quartiers. Nous avons budgétisé Frs. 62'370.30. Le dépassement de Frs. 5'736.75 est justifié par le fait que dans le projet de base, l'éclairage dynamique n'était pas inclus pour le secteur de la Basse-Fin les rues perpendiculaires. Ce dépassement devrait être remboursé en 15 ans et ensuite permettre de faire des économies jusqu'à un facteur 5 sur la facture d'électricité de ces points de lumière.

La suite est expliquée par Daniel Fleury. Profiter de changer les conduites d'eau potable pour Frs. 71'910.90 et les canalisations d'eaux usées pour Frs. 1'017.15. Nous avons reçu des subventions de l'ECA pour une borne hydrante d'un montant de Frs. 5'615. --, il reste donc à la charge de la commune un montant de Frs. 135'429.20 financé par un emprunt bancaire.

Le président, Henri Erard, ouvre la discussion. Elle n'est pas utilisée.

L'assemblée passe au vote : décompte accepté à majorité évidente.

* * * * *

Point 5 - Discuter et voter le décompte du Pont de la Gare de Fr. 70'000.- destiné à financer les travaux de réfection du pont sur l'Allaine à Courtemaîche avec pose d'une étanchéité pour garantir sa durabilité

L'entrée en matière est acceptée. Daniel Fleury prend la parole. Crédit voté le 2 juillet 2020 en assemblée communale. Ces travaux se sont déroulés en 2 étapes. Premièrement par le renforcement de la structure et ensuite étanchéité. Ces travaux nous permettent actuellement de laisser passer des camions jusqu'à 40 tonnes. Le coût final de ces travaux s'élève à Frs. 67'227.65 financé également par un emprunt bancaire.

Le président, Henri Erard, ouvre la discussion.

Question de M. GM. Est-ce que la route depuis le pont jusqu'à la gare peut supporter également ce poids prescrit de 40 tonnes ? Daniel Fleury répond que cette route supportait ce poids déjà avant que nous entamions des travaux sur ce pont. Il n'y actuellement aucun souci, il faudra voir à la longue comment cette route réagit. M. GM rajoute qu'il y a aussi une question de la largeur au niveau des croisements. Daniel Fleury que c'est également une problématique, mais il est difficile actuellement d'élargir cette route. Tout est une question de moyens.

L'assemblée passe au vote : décompte accepté à majorité évidente.

* * * * *

6. Discuter et voter le décompte du crédit de Fr. 170'000.- destiné à financer l'étude de la gestion de l'Allaine et de ses affluents, respectivement d'un projet de protection contre les crues, d'un plan d'entretien et d'un plan d'alarme, en partenariat avec les communes de Boncourt et Courchavon

L'entrée en matière est acceptée. Pierre Clavel prend la parole. Le projet intercommunal avait 3 objectifs, comme cité dans l'énoncée. Un dépassement de Frs. 16'000. -- avait été demandé par le canton car dans le projet initial avait prévu une étude d'un certain nombre de mares et d'étangs mais pour un nombre jugé insuffisant. Donc le projet a été étendu à une quinzaine d'autres mares et étangs sur le territoire des 3 communes pour compléter. Il a été naturellement subventionné. Les résultats sont disponibles, c'est un très gros rapport. Si quelqu'un désire le consulter, M Clavel peut l'envoyer par mail aux personnes intéressées.

L'assemblée passe au vote : décompte accepté à majorité évidente.

* * * * *

7. Discuter et voter l'abrogation du règlement sur la réhabilitation des maisons sous réserve des décisions encore en vigueur.

L'entrée en matière est acceptée. Thierry Créatin prend la parole. Ce règlement avait été voté il y a plusieurs années avec entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2010 et a certes apporté un soutien à certaines personnes qui souhaitaient rénover ou acheter des maisons d'un certain nombre d'années. Il n'obligeait pas à faire absolument des rénovations, ce qui était peut-être une lacune dudit règlement. Un tableau est présenté aux citoyens. Les subventions totales encore à verser jusqu'en 2031 s'élèvent Frs. 183'000.--. A compté de ce jour, soit au 6 juillet 2021 et si l'assemblée accepte l'abrogation de ce règlement, il ne pourra plus être présenté de nouvelles demandes de subventions.

Le conseil a pris cette décision surtout pour des raisons financières. Nous ne pouvons pas demander aux citoyens de fournir des efforts dans beaucoup de domaines et continuer de verser de tels montants ad æternam.

Henri Erard explique qu'il y a eu 27 dossiers qui déploieront leurs effets jusqu'aux échéances mentionnées dans le tableau présenté, mais illisible à l'écran. Thierry Crétin confirme que bien évidemment, les personnes engagées recevront leurs subventions jusqu'au bout du contrat.

Henri Erard demande si au point de vue communal, la réhabilitation du patrimoine bâti reste une priorité, puisqu'elle l'est au niveau cantonal ?

Thierry Crétin informe que la priorité est prévue dans le plan régional qui a été fait dans le cadre du SIDP. Des soutiens viendront directement du canton du Jura pour par exemple des mesures énergétiques, notamment au niveau des assainissements des chauffages (énergies fossiles), l'isolation des bâtiments, etc. A ce moment, nous pourrions imaginer qu'un nouveau règlement soit établi mais en le ciblant plus dans différents investissements. Le plan qui a été présenté dans le cadre du SIDP prévoit clairement une envie incitative de rénover le CA (centre ancien) et les anciens bâtiments. La politique de l'aménagement du territoire a ses points négatifs que nous connaissons aujourd'hui mais également de nombreux points positifs. Le terrain devient plus rare. La personne qui désire investir dans l'immobilier aujourd'hui, rachète quelque chose d'ancien, le rénove. Nous voyons actuellement beaucoup de personnes de l'extérieur qui arrivent dans la commune pour racheter ces anciens bâtiments afin de les rénover. Le marché est là, pour nous, pas besoin d'apporter un soutien supplémentaire.

Question de M CB. Est-ce qu'il y a eu plus les autres années que ces 27 dossiers ou est-ce que cela commence en 2021. Michèle Cerf répond qu'il y a actuellement 27 dossiers mais qui avaient déjà commencés avant et certains viendront échus plus tard, cette année seulement un. Cela dépend du montant d'impôt communal mais de toute façon jusqu'à concurrence de Frs. 10'000. — par demande. Les premiers paiements ont débuté en 2011.

L'assemblée passe au vote : règlement abrogé à majorité évidente.

* * * * *

8. Divers

Thierry Crétin prend la parole. Il tient à remercier, même en son absence, M. Yves Lièvre pour son engagement depuis le début de la législature. Ce dernier nous quittera à la fin de cette semaine. Nous cherchons toujours quelqu'un pour le remplacer. Nous avons décidé d'attendre après les vacances. Une préférence irait vers une personne de Buix. Ad intérim, l'essentiel est repris par Thierry Crétin jusqu'à la fin de la législature, les autres dossiers ont été partagés. Si nous devons partir pour une élection libre cela nous mènera jusqu'à la fin de l'année. Si personne ne se propose d'ici là nous termineront cette législature telle quelle.

Remerciement également à Jean-Pierre Brugnerotto, notre ancien secrétaire communal qui est parti en retraite. Il a commencé de travailler en juillet 1976. Thierry Crétin a préparé un petit discours à l'attention de Jean-Pierre. Il retrace sa carrière professionnelle, en tant que conseiller communal, maire et secrétaire communal. Des remerciements vont également à son épouse qui a toujours été volontiers à disposition de la commune. Une attention leur est remise en guise de remerciement.

Mme SE fait encore une intervention concernant les cabanes de Courtemaîche et Montignez. Des félicitations vont aux auteurs de ce projet pour cette belle réussite. Elle espère que les gens seront respectueux de ces sites.

D'autres questions ? Si ce n'est pas le cas, le président remercie les citoyens et leur souhaite un bon retour chez eux.

La parole n'étant plus demandée, M. le président lève la séance à 21h00.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE COMMUNALE DE BASSE-ALLAINE

Le président :

La secrétaire :

Henri Erard

Céline Meusy